



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_1-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_3_1

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Vote du budget principal
2024**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle les différents axes résultants des décisions prises en conseil communautaire qui ont conduit à l'élaboration du budget.

Elle présente et explique les tableaux qui sont une synthèse du budget principal pour 2024 par section d'une part, par chapitre et par service pour le fonctionnement et par chapitre pour l'investissement d'autre part.

La présentation est faite en deux parties : les services « hors déchets », le service « déchets » et sur la globalité.

Il est rappelé que ce budget a été construit en cherchant des sources d'économie et avec une consigne de maîtrise des dépenses au niveau de tous les services, et qu'il a été vu en séance du Bureau élargi communautaire qui s'est réuni le 18-03-2024. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 9 498 842 € et en section d'investissement à 7 213 125 €.

Le Président met au vote le budget.

Sur la base de la présentation du budget principal 47500 de l'exercice 2024 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, et considérant le vote,

RESULTAT DU VOTE : 28 POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS (DESCHANELS Georgette, ARAKELIAN Jean-Jacques par pouvoir)

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget principal et ses annexes dont l'état annuel des indemnités des élus,

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 2

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_1-DE



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le